Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

OSIRIS

BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 156 Juillet 2012

Sommaire

Éditorial
Nouvelles menaces sur les centres d'appels : soyons créatifs
Actualités
Le titre Sonatel à la baisse à la BRVM
Pétition pour le blocage de l'accès aux sites pornographiques
La Sonatel envisage de fractionner son titre coté à la BRVM
Procès en appel de Thierno Ousmane Sy contre Abdou Latif Coulibaly
OSIWA se met aux réseaux sociaux
Lancement du hashtag #sunucause
Nouvelles menaces sur les centres d'appels sénégalais
Atelier sur l'introduction de l'égalité de genre dans le secteur des TIC
Atelier de partage et de validation du plan d'action actualisé de la grappe TIC et téléservices
La Sonatel installe un WIFI public au sein du Parc de Hann
Mamour Cissé révèle que M° Abdoulaye Wade voulait récupérer la Sonatel en 2016
Le CNRA rappelle SEN TV à l'ordre
Campagne contre la nouvelle tarification d'Orange s'cool sur les réseaux sociaux
Ndongo Diaw et deux agents de l'ARTP placé sous mandat de dépôt
Politique
Vers un le modèle harmonisé de calcul des tarifs d'interconnexion dans l'UEMOA
Infrastructures et services
Lancement de Mourchid TV
Money express offre désormais un service d'argent mobile
Lancement de Youtube Sénégal
Projets
Création d'un club d'investisseurs destiné à appuyer les jeunes entrepreneurs TIC
La Senelec pourrait devenir opérateur de télécommunications
El Hadj Ndiaye compte lancer une télévision dédiée aux femmes et aux enfants
L'UEMOA prépare la transition vers le numérique
Rendez-vous
Soirée logiciels libres au Campus numérique francophone (11 août 2012, Dakar, Sénégal)
Forum national sur la gouvernance de l'Internet (5 septembre 2012, Dakar, Sénégal)

Éditorial

Nouvelles menaces sur les centres d'appels : soyons créatifs

La volonté d'Arnaud Montebourg, ministre français du Redressement productif, de voir les opérateurs de télécommunications tels Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free rapatrier en France leurs centres d'appels délocalisés jusqu'alors en Tunisie, au Maroc et au Sénégal n'est pas une nouveauté en soit. En septembre 2004, Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Economie, avait signé un projet de décret obligeant les centres d'appels à indiquer à leurs correspondants leur situation géographique. Cependant, devant la levée de bouclier suscitée par cette mesure parmi les membres de l'Association française de la relation client (AFRC), le projet était resté, dans l'attente d'une signature, sur le bureau de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, et pas moins de deux commissions avaient été créées pour réfléchir à la question. En juillet 2010, Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, était revenu à la charge en travaillant sur un plan d'action visant à inciter les entreprises à privilégier l'implantation de leurs centres d'appel sur le sol français ? Il envisageait d'instaurer une surtaxe sur les appels provenant des sites implantés à l'étranger ainsi que des mesures d'aides au recrutement, à la formation, à l'installation en zone rurale et des allègements de cotisations sociales. Il prévoyait également de rendre obligatoire l'application d'un code de bonne conduite pour les entreprises publiques et de rendre les pratiques plus transparentes en obligeant par exemple les opérateurs à indiquer dès le début de l'appel la localisation de leur centre afin de jouer sur l'image des grandes entreprises auprès des Français et de contourner la technique utilisés par les centres d'appels localisés à l'étranger consistant pour leurs employés à franciser leurs noms en vue de faire croire aux consommateurs qu'ils travaillent en France. En réponse, lors des Assises des centres d'appels, organisées par le ministère français de l'Economie en octobre 2010, les professionnels du secteur s'engagèrent à créer 11 000 emplois en France d'ici à la mi-2011 mais les choses en restèrent là. La nouvelle tentative faite par Arnaud Montebourg risque de connaitre le même sort que les précédentes mais ce n'est pas une raison pour ne pas la prendre en considération. En effet, elle a l'avantage de mettre en évidence toute la fragilité du secteur sénégalais des centres d'appels qui dépend, pour une bonne partie, de donneurs d'ordre situés en France qui peuvent du jour au lendemain s'adresser à d'autres prestataires de services basés en France voire dans d'autres pays offrant des coûts de revient plus faibles. A l'heure où les professionnels du secteur viennent de réfléchir à la réactualisation du plan d'action de la grappe TIC et téléservices adopté dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée (SCA), il est grand temps de s'éloigner de la démarche initiée par l'APIX depuis 2004 et qui a consisté à faire porter l'essentiel des efforts de promotion du secteur de TIC et téléservices sur les centres d'appels. En effet dans ce secteur économique, comme dans d'autres, la monoculture n'est pas souhaitable car trop sensible aux brusques retournements du marché. L'Etat et les organismes sous sa tutelle, comme les professionnels du secteur des TIC, doivent au contraire s'orienter vers la diversification des niches sur lesquelles le Sénégal possède des avantages comparatifs. D'autre part, s'il n'est pas question d'abandonner le secteur des centres d'appels, il est par contre indispensable de prospecter de nouveaux marchés émetteurs, en privilégiant notamment les marchés africains qu'ils soient francophones, anglophones, lusophones, arabophones ou autres ! Utopie me direz-vous ? Que non, puisqu'un centre d'appels basé à Dakar permet à des personnes souffrant de déficiences motrices de réserver un taxi dans près de 132 municipalités suédoises. Si en moins d'un an de jeunes sénégalais ont pu être formés de manière à opérationnel en suédois, il ne devrait pas être plus compliqué de former des téléopérateurs dans les grandes langues de communication utilisées en Afrique d'autant plus que le Sénégal est entouré par un pays arabophone, la Mauritanie, anglophone, la Gambie et deux pays lusophones le Cap Vert et la Guinée-Bissau. Dans le domaine des TIC et de téléservices, il faut donc être capable de sortir des sentiers battus car en la matière, seul le ciel doit être la limite à notre imagination tant les possibilités sont nombreuses à condition de se donner la peine de réfléchir en dehors de la boite.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Le titre Sonatel à la baisse à la BRVM

Le titre Sonatel qui avait clôturé à 114 000 FCFA le 29 juin 2012, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'ivoire), a clôturé à la baisse le 31 juillet 2012 à la cote de 113 000 FCFA.

BRVM : http://www.brvm.org/

* Pétition pour le blocage de l'accès aux sites pornographiques

L'Association africaine pour la défense des droits des enfants, structure créée en octobre 2001 et basée dans la commune de Guédiawaye, a initié une pétition visant à bloquer l'accès aux sites pornographiques, qu'ils soient hébergés sur des serveurs basés au Sénégal ou à l'extérieur. L'association, qui compte faire le tour des foyers religieux et toucher les leaders d'opinion, demande aux autorités sénégalaises de bloquer la consultation des sites pornographiques estimant qu'il est possible de mettre en œuvre d'une telle mesure du point de vue juridique comme technique.

* La Sonatel envisage de fractionner son titre coté à la BRVM

Le Conseil d'administration de la Sonatel a décidé de fractionner le prix de son titre coté à la Bourse régionale des valeurs mobilière (BRVM) d'Abidjan (Côte d'ivoire). Selon les dirigeants de la Sonatel, le fractionnement envisagé devrait se situer dans un rapport de 1 à 10 et sera proposé à une prochaine Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra avant la fin de l'année 2012.

Sonatel : http://www.sonatel.com/

* Procès en appel de Thierno Ousmane Sy contre Abdou Latif Coulibaly

Le procès en appel opposant Thierno Ousmane Sy, ex-Conseiller spécial du Président de la république au journaliste Abdou Latif Coulibaly, devenu entre temps ministre-conseiller du Président Macky Sall, au sujet de l'affaire Sudatel se déroulera le 5 octobre 2012. Consécutivement à l'attribution de la troisième licence de téléphonie mobile à Sudatel, du Sénégal, Abdou Latif Coulibaly avait accusé Thierno Ousmane Sy d'être impliqué dans le versement de commissions d'un montant de 20 milliards de FCFA. En première instance, Abdou Latif Coulibaly et les deux reporters de La Gazette, Alioune Badara Coulibaly et Alioune Niane, avaient été condamnés pour diffamation à un mois de prison avec sursis ainsi qu'au paiement de la somme de 20 millions de FCFA à titre de dommages et intérêts.

La Gazette : http://www.lagazette.sn/

* OSIWA se met aux réseaux sociaux

La fondation Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), créée en 2000, a décidé d'être désormais présente sur les réseaux sociaux, afin de promouvoir sa mission qui est de créer des sociétés ouvertes en Afrique de l'Ouest. Désormais, il est donc possible de suivre les activités d'Osiwa sur LinkedIn (http://www.linkedin.com/), Twitter (http://twitter.com/osiwa1), Scoop It (http://www.scoop.it/u/osiwa), Youtube (http://www.youtube.com/user/OSIWA1) et Facebook (http://www.facebook.com/pages/Open-Society-Initiative-for-West-Africa-OSIWA/188867747849434#%21).

OSIWA : http://www.osiwa.org/

* Lancement du hashtag #sunucause

L'équipe de blogueurs sénégalais, qui avait créé le hashtag #sunu2012 pour couvrir l'élection présidentielle de février 2012 à travers les réseaux sociaux, s'est lancé dans les actions de solidarité participative en créant le hasthag #sunucause. L'objectif est de sensibiliser les internautes à des problèmes de société de manière à récolter des fonds grâce à des appels lancés sur Facebook et Twitter. La première cause à faire l'objet d'une campagne est celle d'un enfant âgé de 2 mois souffrant d'une maladie de la peau qui nécessite l'application régulière d'une pommade dont le coût est trop onéreux pour ses parents.

* Nouvelles menaces sur les centres d'appels sénégalais

Après Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo, puis Laurent Wauquiez en 2010, c'est au tour d'Arnaud Montebourg, Ministre français du Redressement productif, de s'attaquer à la délocalisation des centres d'appels français à l'étranger. Le 17 juillet 2012, en présence de Fleur Pellerin, Ministre déléguée à l'Economie numérique, il a reçu les dirigeants d'Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free pour leur demander de rapatrier en France les centres d'appels délocalisés en Tunisie, au Maroc et au Sénégal et qui emploient près de 10.000 personnes.

* Atelier sur l'introduction de l'égalité de genre dans le secteur des TIC

Le 12 juillet 2012, un atelier a été organisé par le ministère de la Communication, des Télécommunications et des TIC sur le thème : « Introduire le souci de l'égalité de genre dans le secteur des TIC : quelles orientations pour les directeurs des ressources humaines ? ». Cette manifestation qui s'est déroulée dans les locaux de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) a été l'occasion d'échanges d'expériences entre d'une part Fatim Christiane Ndiaye, experte au Bureau international du travail (BIT) et Absa Wade Ngom, Directrice de l'Equité, de l'égalité et du genre au ministère de la Femme, et d'autre part des directeurs des ressources humaines opérant dans des entreprises locales du secteur des technologies de l'information et de la communication. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la mise en pratique de la Résolution 70 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), adoptée en 2010 à Guadalajara (Mexique).

* Atelier de partage et de validation du plan d'action actualisé de la grappe TIC et téléservices

Le jeudi 12 juillet 2012, le Secrétariat permanent du Comité d'orientation de Stratégie de croissance accélérée (SCA) a organisé un atelier de partage et de validation du plan d'action actualisé de la grappe TIC et téléservices. L'objectif de cette réunion était de procédé à une mise à jour du plan d'actions de la grappe TIC et téléservices suite à la mise en œuvre de la première phase durant la période 2008-2011. Dans ce cadre, il a également été demandé aux participants de classer par ordre de priorité les différents objectifs visés par la grappe TIC et téléservices. Lors de la séance d'ouverture, Malick Ndiaye, Coordonnateur de la grappe TIC, a présenté un bilan à mi-parcours du plan d'actions de la Grappe TIC et téléservices et insisté sur le fait que celle-ci n'est pas responsable de la mise en œuvre des éléments qui constituent le plan d'action. Il a précisé que la Grappe TIC et téléservices était simplement un cadre de réflexion et de définition des orientations majeures devant aboutir à la réalisation de ces actions par les différents acteurs que sont les opérateurs de télécommunications, le secteur privé des TIC, et le législateur.

SCA : http://www.sca.sn/

* La Sonatel installe un WIFI public au sein du Parc de Hann

Dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la Sonatel a réhabilité l'esplanade du Parc forestier et zoologique de Hann aménageant une aire de jeux et y installant un wifi public.

* Mamour Cissé révèle que M° Abdoulaye Wade voulait récupérer la Sonatel en 2016

Dans une interview publié dans l'édition du 11 juillet 2012 du quotidien Direct-Info, Mamour Cissé, Président du PSD/Jant Bi a déclaré que « l'une des raisons fondamentales qui avaient fait que Wade voulait un troisième mandat, c'est de récupérer la Sonatel en 2016 ». Pour argumenter ce point de vue, il a rappelé que le contrat de concession signé entre l'Etat et France Télécom, au moment de la privatisation de la Sonatel, expire en 2016.

* Le CNRA rappelle SEN TV à l'ordre

Dans un communiqué en date du 11 juillet 2012, le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) a relevé la diffusion par la chaîne de télévision SEN TV d'un reportage montrant des militaires détenus par le Mouvement démocratique des forces de Casamance (MFDC), ce qui, malgré le floutage des images de ces personnes, n'en constitue pas moins une violation grave des dispositions de la Constitution, de la loi n°2006-04 du 04 janvier 2006 et des cahiers de charges relatives, notamment en ce qui concerne le respect de l'honneur et de l'intégrité de la personne humaine et le respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de l'intangibilité de nos frontières dans les contenus des messages audiovisuels.

CNRA : http://www.cnra.sn/

* Quatre scameurs nigérians arrêtés par la police

Dans son édition du 4 juillet 2012, le quotidien « Libération » a révélé qu'après six mois d'investigations, la police sénégalaise avait arrêté à Dakar quatre Nigérians qui avaient escroqué, à travers Internet, un Allemand gérant d'une ONG et un Péruvien envisageant d'investir au Sénégal. Se faisant passer pour des réfugiés qui souhaitaient investir et s'installer en Allemagne, ils ont réussi à soutirer au premier la somme de 80 000 euros. Quant au second qui souhaitait investir au Sénégal, après avoir réussi à obtenir ses coordonnées bancaires, ils sont parvenus à retirer 100 000 euros de son compte en banque.

* Campagne contre la nouvelle tarification d'Orange s'cool sur les réseaux sociaux

Après la mobilisation citoyenne en faveur d'élections libres et transparentes (#sunu2012) ou encore au profit de personnes en difficulté (#sunucause), les internautes sénégalais ont décidé d'utiliser la puissance des médias sociaux pour organiser une campagne contre la nouvelle grille de tarification de la formule Orange s'cool lancée le 7 juillet 2012. En effet, avec la nouvelle tarification qui est de 2,9 FCFA par seconde, la minute d'appel revient à 174 FCFA, excepté pendant la tranche horaire 18h-22h, contre un coût qui variait entre 51 FCFA et 118 FCFA avec l'ancienne formule. De même, les appels vers les autres opérateurs de 118 FCFA à 195 FCFA la minute. L'objectif du groupe des abonnés de Orange contre la nouvelle grille de tarification, lancé sur Facebook le 7 juillet 2012, est d'atteindre les 30 000 membres en moins de six semaines en vue d'action sur le terrain. Pour mémoire, cette nouvelle tarification a déjà été dénoncé sur le blogue l'Afrique des télécoms consultable à l'adresse suivante : http://lafriquedestelecoms.blogs.nouvelobs.com/

Abonnés contre la nouvelle tarification : http://www.facebook.com/groups/450686804963497/

* Ndongo Diaw et deux agents de l'ARTP placé sous mandat de dépôt

Le 2 juillet 2012, l'ancien Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Ndongo Diaw, ainsi que l'agent comptable particulier (ACP), Mamadou Yaké Ba, et le responsable financier de l'ARTP, Léon Pierre Sagna, ont été placés sous mandat de dépôt à la prison de Rebeuss par le Doyen des juges d'instruction. Tous les trois sont poursuivis dans une affaire de détournement de deniers publics, de corruption passive, de concussion et de faux et usage de faux portant sur 1 milliard 800 millions de francs CFA au

détriment de l'ARTP. Par contre, Moustapha Yacine Guèye, PDG de la société MTL Holding, a été laissé en liberté provisoire après le dépôt d'un chèque d'un montant d'un milliard de FCFA.

Politique

* Vers un le modèle harmonisé de calcul des tarifs d'interconnexion dans l'UEMOA

Un atelier de validation de l'étude sur le modèle harmonisé de calcul des tarifs d'interconnexion des réseaux de télécommunication dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) s'est tenu le 24 juillet 2012 à Niamey (Niger). L'étude commanditée par l'UEMOA visait à parvenir à une fixation de tarifs d'interconnexion homogènes, orientés vers les coûts, en vue de favoriser une accessibilité étendue des utilisateurs à tous les réseaux ainsi qu'une baisse sensible des coûts de communication.

UEMOA : http://www.uemoa.int/

Infrastructures et services

* Lancement de Mourchid TV

A l'occasion de la 17ème édition des Universités du Ramadan organisée par le Dahiratoul Moustarchidina Wal Moustarchidati, il a été procédé au lancement de Mourchid TV, la chaine de télévision des moustarchidines. La nouvelle chaine de télévision qui est en phase test émet sur le canal 66 et est actuellement captable par les habitants des Parcelles Assainies, de Pikine et des environs en attendant son lancement officiel

Dahiratoul Moustarchidina Wal Moustarchidati : http://moustarchidine.com/

* Money express offre désormais un service d'argent mobile

Money Express, le service de transfert d'argent du groupe Chaka, offre désormais un service d'argent mobile dénommé Money Express Mobile. L'utilisateur peut opérer le service à partir d'une carte bancaire Money Express après avoir installé sur son téléphone mobile l'application disponible pour les systèmes d'exploitation Android, iOS, Windows Phone et Symbian. Money Express Mobile permet de faire des transferts d'argent (de carte à carte, de carte à cash, de carte à compte, de compte à carte et de compte à compte, partout dans le monde), de consulter gratuitement le solde de sa carte bancaire prépayée Money Express, de disposer d'un compte bancaire virtuel, de consulter gratuitement le solde de son compte bancaire virtuel, de payer des factures (eau, électricité...) et d'acheter du crédit téléphonique.

Groupe Chaka : http://www.groupechaka.com/

* Lancement de Youtube Sénégal

Le 12 juillet 2012, Youtube, site d'hébergement et de partage de vidéos et de contenus, a lancé sa version sénégalaise à l'adresse Youtube.sn. Ce lancement intervient après la création de sites similaires en Afrique du Sud, au Kenya, en Ouganda, au Nigéria et au Ghana.

Youtube : http://www.youtube.sn/

Projets

* Création d'un club d'investisseurs destiné à appuyer les jeunes entrepreneurs TIC

A l'occasion du BootCamp organisé les 10 et 11 juillet 2012, dans le cadre de l'initiative Global Innovation Trough Science and Technology (GIST), lancée par le Président Barack Obama, des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) présentes

à cette rencontre ont décidé de mettre en place un club d'investisseurs pour permettre aux jeunes entrepreneurs de se doter de moyens pour la réalisation de leurs projets.

* La SENELEC pourrait devenir opérateur de télécommunications

Le juillet 2012, dans l'émission Grand jury de RFM, Mademba Sock, Secrétaire général du Syndicat unique des travailleurs de l'électricité (SUTELEC) a indiqué que la SENELEC dispose de ''tous les rudiments'' pour s'engager dans l'acquisition d'une quatrième licence de téléphonie au Sénégal. Il a estimé que l'exploitation d'une licence de téléphonie pourrait notamment aider la SENELEC à résorber son déficit financier et qu'elle serait un concurrent sérieux pour la SONATEL.

SENELEC : http://www.senelec.sn/

* Création d'un club d'investisseurs destiné à appuyer les jeunes entrepreneurs TIC

A l'occasion du BootCamp organisé les 10 et 11 juillet 2012, dans le cadre de l'initiative Global Innovation Trough Science and Technology (GIST), lancée par le Président Barack Obama, des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) présentes à cette rencontre ont décidé de mettre en place un club d'investisseurs pour permettre aux jeunes entrepreneurs de se doter de moyens pour la réalisation de leurs projets.

* El Hadj Ndiaye compte lancer une télévision dédiée aux femmes et aux enfants

El Hadj Ndiaye, Directeur général de la 2STV, a déclaré, au mensuel Intelligences, qu'il comptait lancer prochainement une télévision dédiée exclusivement aux femmes et aux enfants. La 2STV a signé en 2011 un contrat avec les pouvoirs publics sénégalais lui octroyant un bouquet de six chaînes de télévision de service public pour une durée de dix ans.

2STV : http://www.2stv.net/

* L'UEMOA prépare la transition vers le numérique

Du 2 au 4 juillet 2012 à Cotonou (Bénin), des experts se sont réunis, à l'initiative de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), pour réfléchir à la question du passage au numérique. Ils ont proposé l'adoption de la norme DVB-T2 pour la diffusion et de la norme MPEG-4-AVC pour la compression et ont élaboré une feuille de route régionale pour la conduite de la transition numérique. Le plan détaille les principales étapes nécessaires, aux plans juridique, économique, technique et communicationnel, pour conduire et réussir le processus de transition vers la télévision numérique qui doit être opérationnelle au plus tard en juin 2015.

Rendez-vous

---

* Soirée logiciels libres au Campus numérique francophone (11 août 2012, Dakar, Sénégal)

Le samedi 11 août 2012 à partir de 17h30, DakarLUG organisera une soirée logiciels libres au Campus numérique francophone de Dakar de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). A cette occasion, les participants pourront faire des présentations sur le sujet de leur choix, mais une session sera particulièrement réservé à la question du noyau Linux.

DakarLUG : http://blog.dakarlug.org/

* Forum national sur la gouvernance de l'Internet (5 septembre 2012, Dakar, Sénégal)

Le 5 septembre 2012, le chapitre sénégalais d'Internet Society, ISOC Sénégal, organisera à Dakar avec l'appui de divers partenaires, le Forum national sur la gouvernance de l'Internet

(FGI). Cette manifestation ouverte au public, vise à recueillir les propositions de la communauté sénégalaise des TIC afin qu'elles soient portées à la connaissance du Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet (IGF 2012) qui se tiendra, sur le thème : « La gouvernance de l'Internet pour le développement humain durable, économique et social » du 6 au 9 novembre 2012 à Baku (Azerbaïdjan). Le FGI sera suivi par une conférence régionale ouest-africaine, organisée en partenariat avec l'Union africaine des télécommunications (UAT), qui réunira des participants venus des pays de l'UEMOA afin de les sensibiliser à la proposition de l'Union internationale des télécommunications (UIT) visant à réformer le Règlement des télécommunications internationales qui sera présentée lors de la Conférence mondiale des technologies de l'information 2012 (CMTI 2012) qui se tiendra du 22 au 24 octobre 2012 à Montréal (Canada).

ISOC Sénégal : http://www.isoc.sn/

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn
Dossiers spéciaux, abonnement et archives : http://www.osiris.sn/

Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons **(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)**
Osiris, juillet 2012